

3e—Une intention dans 300 messes entendues, 300 communions et 300 chapelets.

UN DON DE \$25.00.

1e—Une messe basse tous les mois ;

2e—Une intention dans 300 messes, 300 communions et 1,000 chapelets.

UN DON DE \$10.00.

1e—5 messes basses par an ;

2e—Une intention dans 100 messes entendues, 100 communions et 100 chapelets.

UN DON DE \$5.00.

1e—2 messes basses par an ;

2e—50 messes entendues, 50 communions, 50 chapelets.

ASSOCIATION DES DAMES PATRONNESSES OU  
CONTRIBUTION DE \$1.20 PAR ANNÉE.

1e—Participation dans les prières et les bonnes œuvres du Bon-Pasteur ;

2e—Chaque année une grand'messe pour les bienfaiteurs vivants de l'œuvre ;

3e—Chaque année une messe chantée pour les bienfaiteurs défunts.

N. B.—Les bienfaiteurs, à partir du jour de leur inscription dans le registre, jouiront de tous les avantages énoncés pendant cinquante années au bout desquelles, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque de Québec, et avec une absolue dépendance de son autorité, se renouvelleront les promesses ou se feront d'autres engagements. Toutes